



PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY
TENUE LE 24 MARS 2020 À 12 H
À LA SALLE ERIC-WESSELOW SITUÉE AU
5, BOULEVARD D'YOUVILLE**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Paul ROUTHIER, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district n° 1 – de La Noue
Monsieur Michel ENAULT, conseiller du district n° 2 – du Filgate
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district n° 3 – de Robutel
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district n° 4 – de Bumbray
Monsieur Marcel DESCHAMPS, conseiller du district n° 5 – de Salaberry
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district n° 6 – de Lang
Monsieur Éric ALLARD, conseiller du district n° 7 – de Le Moyne
Monsieur François Le BORGNE, conseiller du district n° 8 – D'Youville

Formant la totalité du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

Les conseillers étaient tous présents par moyen de communication électronique, soit par vidéoconférence.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Nancy POIRIER, directrice générale
Maître George DOLHAN, greffier et chef de la Division greffe et contentieux

RÉSOLUTION 2020-03-153 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Enault

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

AVIS DE MOTION 2020-03-154 **2.1** Modification du règlement général G-017-17 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

Monsieur le conseiller Michel Gendron donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement général G-017-17 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le maire Pierre-Paul Routhier.

AVIS DE MOTION 2020-03-155 **2.2** Modification du règlement Chapitre 11 : Politique de gestion contractuelle visant l'adjudication des contrats de la Ville

Monsieur le conseiller Éric Corbeil donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement Chapitre 11 : Politique de gestion contractuelle visant l'adjudication des contrats de la Ville.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le maire Pierre-Paul Routhier.

AVIS DE MOTION 2020-03-156 **2.3** Modification du règlement général G-042-19 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville pour l'année 2020 afin de modifier certains tarifs applicables à l'inspection et permis, aux sports et plein air, à la vie citoyenne ainsi qu'à la taxation de la Ville

Monsieur le conseiller Michel Enault donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement général G-042-19 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville pour l'année 2020 afin de modifier certains tarifs applicables à l'inspection et permis, aux sports et plein air, à la vie citoyenne ainsi qu'à la taxation de la Ville.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le maire Pierre-Paul Routhier.

AVIS DE MOTION 2020-03-157 **2.4** Modification du règlement général G-043-19 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2020 afin de modifier les intérêts et pénalités applicables jusqu'au 5 novembre 2020

Monsieur le conseiller Éric Allard donne avis de motion qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement général G-043-19 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2020 afin de modifier les intérêts et pénalités applicables jusqu'au 5 novembre 2020.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le maire Pierre-Paul Routhier.

ATTENDU l'article 42 et suivants de la *Loi sur la sécurité civile*, R.L.R.Q., c. S-2.3 (ci-après la « Loi ») et l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* C.19 (ci-après la « Loi cité et villes »);

ATTENDU QU'en date du mercredi 4 mars 2020, la Ville a été victime d'un piratage informatique;

ATTENDU QUE ce piratage informatique a crypté toutes les informations se retrouvant sur les serveurs de la Ville et sur les postes de travail ouverts au moment de l'attaque;

ATTENDU QUE les dommages causés suite à cet incident ont eu des répercussions importantes et très graves sur les serveurs de la Ville ainsi que sur le travail quotidien des employés;

ATTENDU QUE cette attaque informatique constitue un cas de force majeure de nature à détériorer sérieusement les équipements municipaux, soit l'intégralité du système informatique de la Ville;

ATTENDU QUE ces événements et circonstances justifient la déclaration d'un état d'urgence local et ciblé concernant le système informatique de la Ville, le tout conformément aux dispositions des articles 42 et suivants de ladite Loi;

ATTENDU QU'un tel état d'urgence a été déclaré pour une période de cinq (5) jours par la résolution 2020-03-118, le 11 mars 2020 à 18 h;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur Michel Enault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'état d'urgence concernant le système informatique de la Ville incluant les serveurs, les postes de travail et tout équipement informatique utilisé par le personnel de la Ville, soit déclaré pour une période additionnelle de cinq (5) jours, avec la possibilité de le renouveler conformément à la Loi.

QUE le maire, monsieur Pierre-Paul Routhier et la directrice générale, Maître Nancy Poirier sont habilités à agir au nom de la Ville et à exercer tous les pouvoirs prévus à l'article 47 de la Loi pour la période de la déclaration de l'état d'urgence ainsi qu'à l'article 573.2 de la Loi cité et villes :

1. Accorder, pour le temps jugé nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans l'octroi des contrats concernant la situation du piratage informatique du mercredi 4 mars 2020;
2. Requérir l'aide de tout expert ou personne en mesure d'assister les effectifs déployés de la Ville;

3. Faire les dépenses et conclure les contrats jugés nécessaires à la résolution du problème de piratage informatique et de mise en place des moyens préventifs pour l'ensemble des services de la Ville;
4. Collaborer avec la Sûreté du Québec aux fins de l'enquête policière;
5. Poser tout geste utile et nécessaire au bon fonctionnement des opérations du secteur affecté.

QU'avis de la présente déclaration d'état d'urgence local et ciblé concernant le piratage du système informatique soit promptement transmis aux autorités responsables de la sécurité civile.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2020-03-159

3.2

Autorisation d'appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'éléments de design signalétique et d'affichage

ATTENDU QUE la Direction des communications et des relations publiques recommande de procéder par appel d'offres sur invitation auprès de firmes dont les services offerts sont reconnus vu le montant estimé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Enault

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la Division approvisionnements à procéder à un appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'éléments de design signalétique et d'affichage.

Monsieur le conseiller François Le Borgne demande le vote.

POUR : Madame la conseillère Lucie Laberge et messieurs les conseillers Barry Doyle, Michel Enault, Éric Corbeil, Marcel Deschamps, Michel Gendron et Éric Allard.

CONTRE : Monsieur le conseiller François Le Borgne.

ADOPTÉE SUR DIVISION.

PÉRIODE DE QUESTIONS (12 h 14 À 12 h 21)

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL (12 h 21 À 12 h 26)

RÉSOLUTION 2020-03-160

4.1

Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Deschamps

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités.
Il est 12 h 26.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

PIERRE-PAUL ROUTHIER

GEORGE DOLHAN